



ÊTRE VIGILANT, C'EST PAYANT! Campagne : Mois de prévention de la fraude 2019

Coaticook, le 13 mars 2019 – Plusieurs activités de sensibilisation en matière de fraude seront organisées sur l'ensemble du territoire québécois dans le cadre de la 15^e édition du Mois de prévention de la fraude. La campagne nationale 2019 se déploiera sous le thème *Être vigilant, c'est payant!* Chaque année, de nombreux Québécois sont victimes de fraudes, mais la plupart peuvent être évitées en s'informant et en restant vigilants pour les identifier et se protéger efficacement.



Une campagne de prévention primordiale

Plusieurs activités de sensibilisation sont prévues afin de mieux renseigner la population en matière de fraude. Elles visent à rappeler aux citoyens que les fraudeurs font preuve d'une grande habileté et usent d'une variété de stratagèmes pour manipuler leurs victimes. Bien que de nombreuses équipes spécialisées travaillent quotidiennement à combattre les divers types de fraudes, la vigilance et le travail de prévention demeurent les meilleures protections.



Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité, le sentiment d'urgence et la pression pour arriver à leurs fins. Puisque de nouvelles formes de stratagèmes apparaissent tous les jours, les citoyens doivent adopter des comportements sécuritaires afin de se prémunir contre les fraudeurs. Ils doivent faire preuve d'un scepticisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l'information, mettre en doute l'appât du gain trop facile et surtout, ne pas céder à la pression. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis.



Du 1^{er} au 31 mars 2019, les volets suivants seront abordés

- La contrefaçon des billets de banque;
- le vol et les fraudes d'identité;
- les fraudes par cartes de paiement;
- les fraudes liées à un paiement urgent;
- l'arnaque amoureuse;
- le rançongiciel (fraudes liées aux cryptomonnaies).



Statistiques

- En 2018, les fraudes ont occasionné des pertes financières totalisant 17M\$ au Québec (Source : Centre anti-fraude du Canada);
- À elles seules, les fraudes d'identité ont coûté 5M\$ aux victimes québécoises (Source : Centre anti-fraude du Canada);
- En 2018, l'arnaque amoureuse a coûté plus de 2M\$ aux victimes québécoises âgées de 60 ans et + (Source : Centre anti-fraude du Canada);
- En 2018, le Québec recensait 16 955 plaignants-victimes liés aux fraudes comparativement à 13 879 plaignants-victimes en 2017 (soit une hausse de 22 %) (Source : Centre anti-fraude du Canada);
- Le hameçonnage demeure le type de fraude sur Internet ayant fait le plus de victimes au Québec en 2018 (soit 514 victimes) (Source : Centre anti-fraude du Canada);



- En 2018, le Québec était la 2^e province ayant le taux de contrefaçon le plus élevé au Canada (29 %). Près de 9 500 faux billets ont été écoulés dans la province pour une valeur totale de 580 000 \$ (Source : Banque du Canada).

Des signalements essentiels

Tout acte frauduleux doit être signalé à son service de police local. Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible aux policiers et au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.

Le Centre antifraude du Canada n'estime recevoir qu'un faible pourcentage de plaintes de victimes de fraudes au Canada. Ce bas taux de dénonciation pourrait s'expliquer notamment par l'embarras ou la honte des victimes. Les fraudeurs exploitent ce sentiment pour poursuivre leurs activités en toute impunité.

La fraude en 3D

Le livret « La fraude en 3D – Détecter, dénoncer, décourager » développé dans le cadre d'une collaboration entre la Banque du Canada, la Sûreté du Québec et plusieurs partenaires des forces policières, sera remis aux citoyens lors de diverses activités de prévention. Le livret vise à sensibiliser la population aux différents types de fraudes les plus courantes tout en encourageant le développement de réflexes permettant de détecter, dénoncer et décourager tous types d'arnaques. Pour consulter le livret en format PDF, veuillez cliquer [sur ce lien](#).

Une campagne de sensibilisation sera organisée non seulement sur le terrain, mais également via les médias sociaux. Nous invitons le public à consulter les médias sociaux de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la Banque du Canada durant tout le mois de mars.

Tous unis pour prévenir la fraude

Le Mois de prévention de la fraude a été mis sur pied sous l'impulsion du Bureau de la concurrence et réunit près de 80 organismes d'application de la loi et organismes des secteurs publics et privés dans la lutte contre la fraude.

Au Québec, la campagne nationale est organisée dans le cadre d'une collaboration entre la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec, le Service de police de la ville de Montréal, le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de police de la ville de Québec, le Service de police de Laval, en partenariat avec la Banque du Canada et le Bureau de la concurrence.

Bon mois de prévention de la fraude!

Sergent Michel Bérard
Responsable de poste
Sûreté du Québec MRC de Coaticook
